



## La négo, la vérité si je mens...

Encore une fois, certains réécrivent l'histoire à leur façon, encore une fois nous devons rétablir la vérité. Même si cela n'a pas d'incidence sur votre quotidien et vos conditions de travail, **certains agissements doivent être portés à votre connaissance.**

### Le 12 Février, une proposition au rabais

La Direction dévoile sa 1ere proposition :

*2% sur le fixe et 1% sur le mini garanti.*

Une proposition très basse sur un seul item. Nous les prévenons, c'est INACCEPTABLE !

### 13- 17 Février : travail en coulisses

- Nous demandons une nouvelle date à la Direction sans quoi nous nous orientons vers un conflit.
- La Direction avait proposé une nouvelle date, le 21 Février. Date "qui n'arrangeait pas" nos collègues de l'UNAC, pour cause de desiderata vols et journées de délégations... Réunion annulée donc dans un premier temps...
- L'UNAC dépose un énième vrai-faux préavis de grève pour les 22 et 23 Février. Très rapidement, nous nous rendons compte que encore une fois, l'immense majorité des élus de cette organisation sont off ou en vol desiderata sur ces dates, les mêmes vols qu'ils ne voulaient pas annuler pour aller en négo.
- Nous contactons la Direction générale. Nous lui réitérons notre position.
- Suite à notre insistance, la Direction décide le 15 Février de programmer une réunion le 19
- Nous réitérons par mail à la Direction notre position et affinons nos demandes sur une hausse générale et une récupération de l'ancienneté étalées. Nous proposons 2 scénarii, sur 3 ans ou sur 5 ans

### 19 Février : Un compromis intelligent

Le 19 Février, nous sommes reçus par la Direction. Cette dernière propose :

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en 2019*

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en 2020*

*Reprendre l'ancienneté acquise en cdd pour les salariés concernés avec un abattement de 30 mois*

Puis la direction nous propose une augmentation plus importante et une reprise d'ancienneté minimale ou plus de récupération de l'ancienneté et une augmentation générale moins importante, donc faire un choix... Hors de question pour nous !

La séance est suspendue pour cause de RDV de Mr Vernet et Mr Magnin avec les actionnaires pour un Conseil d'Administration, nous définissons nos priorités. Nos collègues de l'UNAC nous disent avoir fait des calculs basés sur leurs cas personnels et que ils préfèrent augmenter le général et laisser tomber l'ancienneté. Nous nous y opposons. La Direction vient d'ouvrir la porte à une avancée sur ce point, nous pensons qu'il ne faut pas la claquer au nez des salariés concernés. De notre côté, nous pensons que la clé de la négo est ailleurs. Et que nous pouvons progresser sur les 2.

En effet, ce que l'on percevait dans les propos de Mr Vernet, c'était sa difficulté à s'engager avant Novembre 2020 (arrivée des avions supplémentaires). Nous pensons alors que si nous acceptons de décaler la 2eme vague d'augmentation, cela débloquerait la situation et pourrions continuer à jouer sur les 2 tableaux.

Nous avons raison. En fin de journée, l'entreprise propose :

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en 2019*

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en Novembre 2020*

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en Novembre 2021 (à confirmer le lendemain)*

*Reprendre l'ancienneté acquise en cdd pour les salariés concernés avec un abattement de 30 mois*

Nous demandons alors un effort supplémentaire sur la reprise de l'ancienneté

### 20 Février : La Direction confirme les 3 augmentations et améliore sa proposition sur la récupération de l'ancienneté

L'entreprise nous reçoit en fin de matinée. Elle propose :

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en 2019*

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en Novembre 2020*

*2% sur le fixe et 1,5% sur le mini garanti en Novembre 2021*

*Reprendre l'ancienneté acquise en cdd pour les salariés concernés avec un abattement de 24 mois*

A SUIVRE...

**j'adhère au snpnc**  
**snpnc.org /adhérer**

Munissez vous d'un RIB pour  
une adhésion immédiate.



# FOCUS NAO 5

2 Mars 2019

BS 19.03.002

## Et Maintenant?

Les NAO ne sont pas finies. Nous avons des sujets en suspens. Ils ne sont pas anecdotiques.

**L'activité PNC.** Nous souhaitons obtenir un système d'incentive qui diminuerait les jours d'astreintes, réserves et dispo qui la plupart du temps ne sont pas déclenchés. Les PNC volontaires pourront accepter des vols supplémentaires.

Le tout maintenant est de se mettre d'accord sur les modalités...

**Les VAB** et leur rémunération sont problématiques. Il subsiste une certaine opacité doublée d'un manque de motivation des équipages.

Nous pensons que l'entreprise et les salariés ont tout à gagner à bousculer ces règles.

D'ores et déjà, nous vous avons annoncé que l'entreprise fournira sur XLNET un accès à chaque PNC, lui permettant de vérifier chacun de ses legs. Y figureront le CA global du vol ainsi que le détail par catégories (VAB, Produits compagnies, BOB).

Nous pensons qu'il faut aller plus loin. D'abord, définir un taux unique. Mais également, pour motiver les équipages, faire évoluer ce taux en fonction du CA du vol. En gros, plus le CA augmente, plus le taux appliqué en fin de vol augmente.

La combinaison de ces 2 mesures permettrait selon nous de résoudre la problématique de la motivation et de la confiance des équipages. Ce serait bénéfique pour les PNC, comme pour l'entreprise, qui rappelons-le est intéressée aussi à ces ventes.

## Les NAO et l'avis des PNC

A l'issue des NAO, nous vous présenterons le "package" qui a été obtenu et nous vous consulterons afin de connaître votre avis. Ce qui nous permettra de définir nos orientations à court, moyen et long terme.

## Rému PNC : C'était le bon moment !

Comme nous vous l'avons toujours dit, après avoir œuvré pour la pérennité de l'entreprise qui était le préalable indispensable à des lendemains meilleurs voire à des lendemains tout courts, nous avons pu nous attaquer à la question de la rémunération PNC. On vous l'avait dit on l'a fait !

Les NAO sont l'occasion pour nous de mettre des augmentations pérennes en perspective, et comme nous vous le disons depuis plusieurs semaines, nous sommes restés et restons focus sur 4 grands thèmes : Hausse générale, récupération de l'ancienneté, activité et VAB.

## Augmentations : combien ?

Vous êtes nombreux à nous demander des précisions sur les augmentations obtenues en NAO. Mais il est bien difficile de synthétiser ce que cela représente pour chacun et chacune d'entre nous. En effet, elles sont étalées sur presque 3 ans et durant ce laps de temps, la plupart des salariés, outre les augmentations générales, bénéficieront de passages d'échelons. D'autres facteurs entrent en jeu : temps plein ou partiel, DFS ou non, prélèvement à la source ou pas... Aussi nous avons voulu vérifier avec la direction pour être le plus précis possible et être en accord avec la direction sur les modes de calculs de récupération d'ancienneté. C'est ce qui explique le temps que nous avons mis à publier cette communication. Faire un tableau afin que chaque salarié puisse calculer ses augmentations, que ce soit en brut ou en net, est donc impossible.

Afin de donner toutefois des perspectives, nous avons étudié le cas de 6 salariés\* et défini leur évolution salariale jusqu'en Novembre 2021. La première augmentation aura lieu au 1er mars et la reprise d'ancienneté au 1er mai. Les augmentations sont exprimées en brut, prime d'ancienneté incluse.

*\*les prénoms ont été modifiés*





## PNC titularisés avant 2010

\*PA = Prime d'Ancienneté

### Thérèse, CCP, échelon C9 actuellement, SMMG+PA\* : 3262,41 euros.

Mars 2019 : Augmentation générale : 55,90 euros, SMMG+PA : 3318,31 euros  
Septembre 2019 : Passage à l'échelon C10 . Augmentation : 87,35 euros, SMMG+PA : 3405,66 euros  
Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 58,38 euros, SMMG+PA : 3464,04 euros  
Septembre 2021 : Passage à l'échelon C11. Augmentation : 88,81 euros, SMMG+PA : 3552,85 euros  
Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 60,92 euros, SMMG+PA : 3613,77 euros

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021 : 351,36 euros (10,76%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 3613,77 euros**

*Il est à noter que Thérèse aura passé 2 échelons d'ici à Novembre 2021.*

### Félicien, CC, échelon B8 actuellement, SMMG+PA: 2892,54 euros.

Mars 2019 : Augmentation générale : 49,55 euros, SMMG+PA : 2942,09  
Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 50,46 euros, SMMG+PA : 2992,55  
Janvier 2021 : Passage à l'échelon B9. Augmentation : 81,79 euros, SMMG+PA : 3074,44  
Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 53,74 euros, SMMG+PA : 3128,18

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021 : 235,64 euros (8,15%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 3128,18**

*Il est à noter que Félicien ne passe qu'un échelon d'ici à Novembre 2021. En Mars 2022, il passera encore un échelon.*

### Ghizlene, PNC, échelon A7 actuellement, SMMG+PA : 2194,01 euros.

Mars 2019 : Augmentation générale : 37,31 euros, SMMG+PA : 2231,32  
Avril 2019 : Passage à l'échelon A8. Augmentation : 65,59 euros, SMMG+PA : 2296,91  
Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 39,02 euros, SMMG+PA : 2335,93  
Avril 2021 : Passage à l'échelon A9. Augmentation : 66,58 euros , SMMG+PA : 2402,51  
Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 40,77 euros, SMMG+PA : 2443,28

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021 : 249,27 euros (11,36%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 2443,28 euros**

*Il est à noter que Ghizlene passe 2 échelons d'ici à Novembre 2021. Il est à noter également que Ghizlene est CC saisonnier. En vue de l'accroissement de la flotte, en Novembre 2021, elle sera peut être CC titulaire.*



## PNC titularisés à compter de Janvier 2010

La récupération de l'ancienneté, les salariés lésés en ont rêvé, on l'a (presque) fait! Concrètement, les règles d'avant 2010 vont vous être appliquées, à une exception près, il "manquera" encore 24 mois, soit un échelon. Rien n'est perdu définitivement, la preuve, nous avons fait une part du chemin. Ce 1er "step" permet déjà à l'immense majorité des salariés impactés de récupérer une partie de leur ancienneté perdue et surtout les salariés qui ont le plus été impactés récupèrent une plus grosse part. Certes, il manque encore 24 mois, on le garde dans un coin de notre tête, n'en doutez pas!

### Kevin, entré en 2008, titularisé en 2011 actuellement A4, SMMG+PA : 2000,23 euros

Kevin récupère 90 jours d'ancienneté, ce qui lui permet donc "d'avancer" de 90 jours. Il ne récupère pas d'échelon immédiatement mais ses dates de passages aux échelons supérieurs sont avancées de 90 jours.

Il devait passer A5 en Juillet 2019, grâce à la récupération de ces 90 jours, il passera donc en Mai 2019.

Mars-Mai 2019 : Passage à l'échelon A5. Augmentation : 99,94 euros, SMMG+PA : 2100,17

Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 36 euros, SMMG+PA : 2136,17

Avril 2021 : Passage à l'échelon A6. Augmentation : 66,59 euros, SMMG+PA : 2202,76

Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 37,18 euros, SMMG+PA : 2240,45

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021 : 240,22 euros (10,7%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 2240,45 euros**

### Marithée entrée en 2008, titularisé en 2013 actuellement A3, SMMG+PA : 1935,64 euros

Marithée récupère 455 jours d'ancienneté, ce qui lui permet donc "d'avancer" de 455 jours. Elle devait passer A4 en Juin 2019. Elle passe dès le mois de Mai. De plus, ses autres passages des échelons suivants seront aussi avancés de 1 an et 90 jours. Elle passera donc A5 en Mars 2020.

Mars-Mai 2019 : Augmentation générale et passage immédiat en A4 : 98,94 euros, SMMG+PA : 2034,58

Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 35 euros, SMMG+PA : 2069,58

Mars 2020 : Passage à l'échelon A5. Augmentation : 66,59 euros, SMMG+PA : 2136,17

Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 36,66 euros, SMMG+PA : 2172,83

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021: 237,19 euros (12,2%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 2172,83 euros**

### Jennifer, entrée en déc 2008, titularisée en 2016 actuellement A2, SMMG+PA : 1855,81 euros

Jennifer récupère 1190 jours d'ancienneté, ce qui lui permet donc "d'avancer" de 1190 jours. Elle devait passer A3 en Décembre 2020. Elle y passe d'ores et déjà en Mai 2019, et son passage en A4 est également avancé de 1 an et 3 mois. Elle passera donc A5 en Septembre 2021.

Mars-Mai 2019 : Augmentation générale et passage en A3: 113,2 euros, SMMG+PA : 1969,01

Septembre 2019 : Passage à l'échelon A4. Augmentation 65,57 euros, SMMG+PA : 2034,58

Novembre 2020 : Augmentation générale. Augmentation : 33,99 euros, SMMG+PA : 2068,57

Septembre 2021 : Passage à l'échelon A5 : Augmentation : 67,6 euros, SMMG+PA : 2136,17

Novembre 2021 : Augmentation générale : Augmentation : 33,66 euros, SMMG+PA : 2172,83

**Total augmentation de Mars 2019 à Novembre 2021 : 317,02 euros (13,4%)**

**SMMG+PA en Novembre 2021 : 2172,83 euros**